

27-03-07

SOLIBRA

RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006)

SOLIBRA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006)

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS DE LA SOCIETE SOLIBRA**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006)

Aux Actionnaires
de SOLIBRA
01 BP 1304
Abidjan

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société SOLIBRA tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- l'organisation administrative, le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société. Notre responsabilité est, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire, à l'exception de la limitation décrite au paragraphe 1.1 ci-dessous. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que l'audit auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'expression de l'opinion exprimée ci-après.

-
- 1.1 La société a eu recours à un cabinet d'expertise technique pour effectuer un inventaire quantitatif du stock de pièces de rechange. Les résultats de cet inventaire n'étaient pas encore disponibles pour permettre l'appréciation de la correcte évaluation du montant de F.CFA 2 189 millions inscrit au bilan au 31 décembre 2006 au titre de ce stock.
 - 1.2 Les comptes au 31 décembre 2006 incluent des provisions pour risques et charges évaluées par la société à F.CFA 4 823 millions. Ces provisions ne sont pas rattachées à des risques spécifiques avérés. Elles ont toutefois été totalement réintégrées dans la base de détermination du résultat final.

Sous ces réserves, nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de la société SOLIBRA au 31 décembre 2006, ainsi que du résultat des opérations et des ressources et des emplois de fonds pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables du Système Comptable OHADA.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du Traité OHADA.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

3. ORGANISATION ADMINISTRATIVE, GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

En application des dispositions des articles 12 et 16 de l'Instruction n° 31/2005 du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), nous avons procédé aux travaux spécifiques relatifs :

- à l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise :
- au contrôle interne.

L'organisation générale de la société; la conception et la mise en œuvre des dispositifs de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne relèvent de la responsabilité de ses dirigeants. Il nous appartient, dans le cadre de notre mission de commissaires aux comptes, de décrire et d'apprécier le dispositif mis en place, afin de former notre jugement.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires en la circonstance.

3.1 Organisation administrative et gouvernement d'entreprise

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise de la société.

3.2 Contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article 6 du chapitre 4 de l'Instruction susvisée, nous avons formulé dans un rapport spécifique, des recommandations en vue de l'amélioration du contrôle interne. Les points soulevés dans ce rapport n'affectent pas de façon significative les comptes au 31 décembre 2006 et ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus sur les états financiers annuels.

Abidjan, le 9 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers



Edouard Messou
Associé

KPMG Auditeurs Associés en Afrique



Jean-Luc Ruelle
Associé

SOLIBRA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 à 448
DU TRAITE OHADA

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006)

Aux Actionnaires
de SOLIBRA
01 BP. 1304
Abidjan

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 A 448 du TRAITE OHADA**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006)

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 440 de l'Acte uniforme de Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 et suivants dudit Traité, qui stipule que toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenues entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou directeur général ou directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur général, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Concession de licences de marques « Youki, Soda et Tonic » et « Flag Spéciale » avec Brasseries et Glacières Internationales (BGI)

* *Nature et objet*

Concession de licences en faveur de SOLIBRA pour les marques «Youki, Soda et Tonic» et «Flag Spéciale».

* *Modalités*

En contrepartie de l'exploitation des licences ci-dessus, SOLIBRA paie à BGI des redevances déterminées comme suit :

- 2 % du chiffre d'affaires réalisé sur les marques «Youki, Soda et Tonic» ;
- 5 % du chiffre d'affaires réalisé sur la marque «Flag spéciale».

Ces redevances s'élèvent respectivement à F.CFA 85 millions et F.CFA 339 millions, soit un total de F.CFA 424 millions, pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

2.2 Convention de prêt entre la SOLIBRA et SUCAF CI

* *Nature et objet*

SOLIBRA a consenti à SUCAF CI un prêt global de F.CFA 2 500 millions à compter de la date du 20 octobre 2002, par tranches successives en fonction des besoins de trésorerie de SUCAF Côte d'Ivoire. Ce prêt a été porté à F.CFA 4 073 millions à la suite d'un prêt supplémentaire de F.CFA 1 573 millions accordé en 2003.

Ces prêts ont été intégralement remboursés au 31 décembre 2006.

* *Modalités*

Le taux d'intérêt applicable aux prêts est de 7,6% l'an, révisable suivant l'évolution du taux de base de la Banque Centrale.

Le prêt initial de F.CFA 2 500 millions a une durée d'un an à compter de la date de la signature de la convention (20 octobre 2002). Le remboursement de ce prêt prévu pour le 20 octobre 2003, conformément à la convention de prêt, n'a pas eu lieu à cette date.

Les modalités de remboursement du prêt supplémentaire non formalisé de F.CFA 1 573 millions accordé en 2003 n'étaient pas précisées. Toutefois ce prêt a été remboursé en 2006.

Les intérêts perçus par SOLIBRA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 au titre des deux prêts s'élèvent à F.CFA 193 millions.

2.3 Convention d'assistance technique entre SOLIBRA et SADEM

* *Nature et objet*

La SOLIBRA fournit une assistance technique à SADEM couvrant l'établissement ou la mise à jour des manuels et spécifications du processus et standards des produits, l'amélioration des équipements et services productifs de la SADEM, mise à disposition du personnel local ou expatrié.

* *Modalités*

Les prestations de mise à disposition sont refacturées à SADEM au prorata temporis des personnes détachées, sur la base de leur rémunération majorée de 6 % hors taxes. Cette rémunération s'entend avant toute fiscalité directe applicable en Côte d'Ivoire.

La rémunération sera révisée en cas de changement de la parité Euro / F.CFA. A la conclusion de la convention, la parité s'élève à F.CFA 655,957 pour 1 Euro.

Tout montant dû et non reçu dans un délai d'un mois après sa date d'échéance, sera grevé d'un taux d'intérêt de 1 % par mois.

Le montant des revenus comptabilisés sur l'exercice 2006 par SOLIBRA au titre des prestations fournies à SADEM s'élève à F.CFA 229 millions.

Fait à Abidjan, le 9 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers



Edouard Messou
Associé

KPMG Auditeurs Associés en Afrique



Jean-Luc Ruelle
Associé

SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE

"SOLIBRA"

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 4.110.080.000 Frs cfa

Siège social : 01 BP 1304 - 35, rue des Brasseurs - ABIDJAN 01

R.C. ABIDJAN 1168

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Du 27 Mars 2007

- 0 0 0 -

Téléphone : 225 21 21 12 00 – Fax : 21 35 97 91

SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE « SOLIBRA »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 4.110.080.000 F CFA
Siège social : 35, rue des Brasseurs - BP 1304 - ABIDJAN 01
R.C.C.M : CI-ABJ-1962-B-1168

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 MARS 2007

ORDRE DU JOUR

I – Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
Rapport des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2006 ;
- Affectation des résultats ;
Fixation du dividende et de sa mise en paiement ;
- Approbation du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes ;
- Mandat d'administrateur.

II – Compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Réduction de la valeur nominale des actions,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE « SOLIBRA »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 4.110.080.000 F CFA
Siège social : 35, rue des Brasseurs - BP 1304 - ABIDJAN 01
RCCM : CI-ABJ-1962-B-1168

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la Société de Limonaderies et Brasseries d'Afrique «SOLIBRA» sont convoqués au siège social, 35 rue des Brasseurs à Abidjan, en Assemblée Générale Mixte qui se réunira le :

MARDI 27 MARS 2007 A 9 HEURES 30

A l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

I – Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
Rapport des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2006 ;
- Affectation des résultats ;
Fixation du dividende et de sa mise en paiement ;
- Approbation du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes ;
- Mandat d'administrateur.

II – Compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Réduction de la valeur nominale des actions,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

Tous les actionnaires ont le droit de prendre part à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un mandataire de leur choix.

Dans ce dernier cas, les actionnaires doivent déposer leur pouvoir au siège social cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée. Ils seront admis à l'Assemblée sur simple justification de leur identité.

Les titulaires d'actions au porteur devront, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, déposer leurs titres ou le récépissé de leur dépôt au siège social ou auprès de l'intermédiaire habilité teneur de leur compte.

Pour les actions au porteur, seuls les pouvoirs accompagnés d'une attestation de l'intermédiaire habilité teneur de leur compte seront valables.

Les documents et résolutions qui seront soumis à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social, quinze jours avant la date de la réunion.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

POUVOIR

Je soussigné :

Demeurant :

Propriétaire de actions nominatives
Et de actions au porteur

de la SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE
"SOLIBRA"

Donne pouvoir à

De me représenter à l'Assemblée Générale Mixte

qui doit se tenir le MARDI 27 MARS 2007 A 9 HEURES 30

au siège social, à ABIDJAN,

En conséquence, assister à la réunion de cette Assemblée, prendre part à toutes délibérations et tous votes sur les questions à l'ordre du jour, signer tous registres de procès-verbaux, substituer et généralement faire tout ce qui sera nécessaire en promettant par avance aveu et ratification.

Fait à
Le

Signature (*)

* Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir".

SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE « SOLIBRA »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 4.110.080.000 F CFA
Siège social : 35, rue des Brasseurs - BP 1304 - ABIDJAN 01
R.C.C.M : CI-ABJ-1962-1168

-oOo-

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 27 MARS 2007

-oOo-

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et à vos statuts pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice arrêtés par votre Conseil d'Administration et vous proposer l'affectation des résultats de cet exercice.

*
* *

QUESTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

I. Environnement politique et économique

Sur un plan politique, la Côte d'Ivoire continue de vivre dans l'incertitude et l'inquiétude. Début mars 2007, le président Ivoirien, Laurent Gbagbo et le chef de la rébellion, Guillaume Soro, ont signé un accord prévoyant un règlement de la crise entre dirigeants ivoiriens avec un nouveau gouvernement et le départ à terme des troupes étrangères, notamment françaises, du pays. L'accord conclu à Ouagadougou sous la médiation du président burkinabé Blaise Compaoré et avec l'assentiment de la communauté internationale, prévoit également la relance immédiate du processus d'identification de la population en vue des élections, sans cesse repoussées depuis la fin 2005.

Cet accord marque un virage dans le processus de paix entamé il y a quatre ans puisqu'il doit être géré entre les seuls leaders ivoiriens, avec M. Compaoré, repoussant à l'arrière plan une communauté internationale jusqu'ici largement impliquée dans le règlement de la crise.

Sur un plan économique, on constate que le président est l'interlocuteur privilégié des hommes d'affaires du monde entier, ce qui a conduit à une nouvelle répartition des acteurs économiques du pays.

S'agissant du cacao, les américains contrôlent l'essentiel de la production ivoirienne, grâce notamment aux sociétés Cargill West Africa et Daniel's Archer and Midland.

Le secteur énergétique a fait l'objet d'une redistribution au terme de laquelle de nouveaux opérateurs de différentes nationalités se sont vus attribuer des permis en plus des compagnies déjà opératrices.

Par ailleurs, une zone économique spécialisée dans les technologies de l'information et la biotechnologie devrait être inaugurée le 15 mars 2007 par le président Gbagbo à Bassam. De nombreux investisseurs internationaux sont intéressés par ce projet. Plusieurs groupes indiens se sont engagés dans de nouveaux projets industriels, ainsi que des investisseurs chinois, sud-africains et arabes.

Les groupes français contrôlent toujours les plus importantes activités de service.

II. Activité de la société

Situation commerciale

Cela fait six années que notre Société est en proie à cette crise nationale à laquelle notre activité dans son ensemble continue de résister. Pour relancer le secteur des boissons gazeuses, en difficulté depuis plusieurs années, et faire face à la concurrence, nous avons poussé au maximum nos ventes en PET notamment au moyen d'actions commerciales et tarifaires, ainsi que par la multiplication des parfums présentés sous cette forme de conditionnement.

Dans ce contexte de crise, les volumes vendus, pour l'exercice 2006, représentent 1.226.309 hl pour les bières, contre 1.302.864 hl en 2005, et 457.407 hl pour les boissons gazeuses et Alcoomix, contre 386.310 hl en 2005 ; soit, par rapport à l'exercice précédent des variations respectives de -5,88% et de +15,64%.

Concernant le **marché de la BIÈRE**, on note une perte importante des volumes de ventes de la FLAG (-30,8%), faisant passer sa part de marché de 16,28% en 2005 à 11,87% en 2006. Pour mémoire, cette marque représentait 32,05% des parts de nos ventes en 2004.

Après une chute de -41,2% en 2005, la GUINNESS accuse une baisse moins sévère de -14,3% cette année, mais les perspectives de l'exercice 2007 semblent plus favorables.

La CASTEL BEER confirme ses bons débuts avec 36 762 Hl vendus en 2006 contre 13 542 Hl en 2005 soit + 171,1% ; sa part de marché a triplé pour représenter la plus forte progression constatée cette année. Les objectifs que nous nous étions fixés semblent atteints, notamment grâce aux actions commerciales menées sur le terrain. Les consommateurs qui apprécient son goût, l'installent petit à petit dans leurs habitudes de consommation.

La Tuborg qui affiche une croissance de +21,2% ne cesse de progresser ; elle est toujours considérée comme une bière de luxe importée.

Par ailleurs, la tendance constatée en 2005 se confirme avec la consommation de bière conditionnée dans des bouteilles de plus grand format, représentant cette année 88,44% des bières vendues contre 90,22% en 2005 en raison d'une forte baisse du pouvoir d'achat des consommateurs surtout dans les campagnes et les populations défavorisées.

La baisse des ventes de Bières s'établit principalement sur les formats 65 cl où l'on enregistre -12,60% sur la Bock, -31,60% sur la Flag et -20,40% sur la GUINNESS. Le fait que cette dégradation touche plus particulièrement les grands formats dont on sait qu'ils sont consommés par les classes les moins favorisées de la population, confirme leur perte de pouvoir d'achat.

On note que le secteur informel continue de prendre de l'ampleur à cause de frontières de plus en plus perméables qui favorisent la pénétration, par le Nord et l'Est du Pays, de produits concurrentiels. La présence anarchique sur le marché de produits de fabrication artisanale attire les populations défavorisées au détriment, sans qu'elles en aient conscience, de leur santé.

Concernant le marché des Boissons Gazeuses, nous constatons la fin de la baisse continue de nos volumes sur les 5 derniers exercices pour afficher cette année une progression de 15,64%. Ainsi, après cinq années de morosité dans le secteur des boissons gazeuses, nous sommes parvenu à circonscrire l'hémorragie et nous renouons en 2006 avec une progression de nos volumes. Cette reprise résulte notamment des actions menées pour contrer les importations de boîtes et du goût des consommateurs pour le nouveau type de conditionnement PET.

Par ailleurs, nous notons que la tendance s'est inversée par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, les gammes Youki (-1,79 point entre 2005 et 2006), Tip-Top (-2,39 point), Orangina (-0,65 point) et Schweppes (-0,23 point) régressent tandis que COCA COLA (+ 1,77 point entre 2005 et 2006), FANTA (Stabilité parfaite sur le FANTA Cocktail et +3,04 point pour le FANTA Orange) et SPRITE (+0,17 point) renouent avec la progression et ce, grâce aux efforts faits sur le développement du PET.

Situation sociale

Dans ce contexte politico-militaire délicat, le climat social est resté sain et aucun conflit n'est apparu. Chacun a pu travailler en parfaite harmonie, tentant d'oublier les préoccupations de ce période de crise, ainsi ce bon climat a permis au personnel d'assurer une bonne productivité permettant de répondre à la demande de nos clients. Nous devons les en remercier.

Investissements

Pour l'exercice 2006, les principaux investissements par usines, dont le montant atteint 4,337 milliards de F.CFA, se répartissent comme suit :

- ABIDJAN : pour un montant de 2,499 milliards de F.CFA dont, principalement : l'acquisition d'un Water Desaeration System, l'achat d'une nouvelle chaudière, l'acquisition de pièces de rechange pour les nouveaux groupes de production réalisés en 2004 et 2005, la construction d'une cantine pouvant accueillir 200 travailleurs et la sécurisation des accès au site industriel.

- BOUAFLE : pour un montant de 926 millions de F.CFA dont principalement : l'acquisition d'une Soutireuse Boucheuse Bière et l'achat d'un ensemble Convoyeur Inox pour bouteilles.

- YOPOUGON : pour un montant de 912 millions de F.CFA dont principalement : la construction d'un hangar, le renouvellement du parc de matériel de manutention et l'acquisition de pièces de rechange pour les nouveaux groupes de production réalisés en 2005.

Prévisions pour l'exercice de 2007

Les résultats de l'année 2007 seront particulièrement liés à la rapidité du dénouement de la crise politico-militaire actuelle, dont dépend le bon déroulement des préparatifs des élections présidentielles précédemment prévues pour Octobre 2005, puis pour Octobre 2006 et dont le processus a été reconduit pour Octobre 2007.

Toujours prudents, malgré les accords qui viennent d'être signés à Ouagadougou par le Président Laurent Gbagbo et Monsieur Guillaume Soro en présence du Président du Burkina Faso, Blaise Compaore, nous avons reconduit pratiquement les mêmes volumes que ceux réalisés en 2006 pour

2007, sauf pour les boissons gazeuses qui nécessiteront de maintenir l'effort commercial fourni en 2006 sur les formats PET 1,5 L. et 0,50 L.

Nos objectifs sont donc les suivants : 1.205.096 hl de Bières contre 1.226.309 hl réalisés en 2006 et 500.680 hl de Boissons Gazeuses contre 440.523 hl réalisés en 2006.

Ces objectifs de production n'incluent pas le développement prévu des boissons vendues en Boîtes qui concerne notre activité de négoce et qui représente 1.070 hl pour les bières et 75.496 hl pour les boissons gazeuses.

Les premiers mois de l'année 2007 enregistrent une légère croissance sur les ventes de bières, autant par rapport à l'année dernière, +8,3% que par rapport au budget 2007 avec +9,9%. En revanche, nous étions trop optimistes lors de l'élaboration des budgets 2007 en ce qui concerne les Boissons gazeuses puisque nous enregistrons déjà une baisse des volumes 2007 de -14,85% par rapport à la ligne budgétaire fixée. Les volumes comparés à la même période de l'exercice précédent laissent cependant apparaître une progression de 10,35%.

*
* *

Le chiffre d'affaires hors taxes s'établit à 89,237 milliards de F.CFA en augmentation par rapport à l'exercice précédent (85,911 milliards).

Le résultat d'exploitation s'élève à 23,286 milliards de F.CFA après dotation aux comptes d'amortissement et de provisions pour 9,009 milliards de F.CFA et une reprise de provision de 7,458 milliards de F.CFA.

Après comptabilisation de l'impôt BIC de 5,579 milliards de F.CFA, le résultat net de l'exercice 2006 ressort à 17,626 milliards de F.CFA contre 11,648 milliards F.CFA pour l'exercice précédent.

Nous vous proposons, la réserve légale étant au plafond, l'affectation et la répartition des résultats de l'exercice 2006 comme suit :

- Bénéfice net	17.625.904.824 F.CFA
- Report à nouveau des exercices antérieurs	3.772.933.690 F.CFA
- Bénéfice distribuable	21.398.838.514 F.CFA
- Distribution d'un dividende global de	20.550.400.000 F.CFA
- Affectation au report à nouveau	848.438.514 F.CFA

Si vous approuvez ce projet d'affectation, il serait distribué à chacune des 411.008 actions composant le capital social un dividende unitaire brut de 50.000 F.CFA correspondant à un dividende net de 45.000 F.CFA, après règlement de l'impôt retenu à la source de 10%.

Le report à nouveau serait ainsi porté de la somme de 3.772.933.690 F.CFA à la somme de 848.438.514 F.CFA.

Nous vous proposons de fixer la mise en paiement de ce dividende à compter du jour de l'Assemblée, en vous informant toutefois du décalage de son règlement (15 jours ouvrés minimum) compte tenu des dispositions de la BRVM au sujet des opérations sur titres.

*
* *

Nous vous informons que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Baptiste AMETHIER vient à expiration à l'issue de la présente assemblée ; Nous vous proposons de nommer en remplacement Monsieur Gilles MARTIGNAC.

Conformément aux dispositions légales, il va vous être donné lecture du Rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur lequel vous aurez à statuer.

*
* *

QUESTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Nous vous proposons une opération sur le capital destinée à accroître la liquidité des titres de notre société cotés à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières d'Abidjan.

Par conséquent, nous vous proposons conformément à l'article 917 de l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de ramener la valeur nominale actuelle des actions de notre société, de 10.000 F.CFA à 5.000 F.CFA par la création de 411.008 nouvelles actions, qui seraient attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.

Le nombre d'actions de la société serait donc porté de 411.008 à 822.016.

Cette opération permettrait ainsi de doubler le nombre d'actions de SOLIBRA, ce qui devrait entraîner une baisse mécanique de la valeur boursière des actions, et donc les rendre accessibles à un plus large public.

En raison de la dématérialisation des titres, il ne serait pas délivré de certificat pour ces nouvelles actions et les actionnaires seraient invités à se rapprocher de SOGEBOURSE pour la délivrance d'attestations de propriété.

*
* *

Les documents prévus par la loi ont été tenus, à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux.

*
* *

Le Conseil d'Administration remercie tout le personnel de la Société pour sa compétence, sa motivation et son dévouement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE « SOLIBRA »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 4.110.080.000 F.CFA
Siège social : 35, rue des Brasseurs - BP 1304 - ABIDJAN 01
RCCM : CI-ABJ-1962-B-1168

-oOo-

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 27 MARS 2007

-oOo-

RESOLUTIONS

I – COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2006 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration et qui se soldent par un bénéfice net de 17.625.904.824 F.CFA.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide, la réserve légale étant au plafond, d'affecter le bénéfice d'un montant de 17.625.904.824 F.CFA de l'exercice 2006 de la manière suivante :

- Bénéfice net	17.625.904.824 F.CFA
- Report à nouveau des exercices antérieurs	3.772.933.690 F.CFA
- Bénéfice distribuable	21.398.898.514 F.CFA
- Distribution d'un dividende global de	20.550.400.000 F.CFA
- Affectation au report à nouveau	848.438.514 F.CFA

Elle fixe le dividende brut unitaire à 50.000 F.CFA pour chacune des 411.008 actions composant le capital social, correspondant, après règlement de l'impôt retenu à la source de 10 %, à un dividende net unitaire de 45.000 F.CFA. ✓

La date de mise en paiement de ce dividende est fixée à compter de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que compte tenu des dispositions de la BRVM au sujet des opérations sur titres, il y aura un décalage de +5 jours ouvrés minimum pour son règlement.

Le report à nouveau est porté de la somme de 3.772.933.690 F.CFA à la somme de 848.438.514 F.CFA.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par la loi au titre de l'exercice 2006, approuve les termes et conclusions de ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme pour six années en qualité d'administrateur Monsieur Gilles MARTIGNAC.

Les fonctions de Monsieur Gilles MARTIGNAC prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirera son mandat, soit en 2013.

II – COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, délibérant dans les conditions requises pour la tenue des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de réduire la valeur nominale des actions de SOLIBRA, actuellement fixé à 10.000 F.CFA, pour la ramener de leur valeur actuelle de 10.000 F.CFA à un montant de 5.000 F.CFA.

Le nombre d'actions de la société sera donc porté de 411.008 à 822.016 ; les actions nouvellement créées seront attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts de la société comme suit :

Texte ancien :

« Le capital social est fixé à la somme de 4.110.080.000 F.CFA. Il est divisé en 411.008 actions de 10.000 F.CFA chacune portant les numéros 1 à 411.008. »

Texte nouveau :

« Le capital social est fixé à la somme de 4.110.080.000 F.CFA. Il est divisé en 822.016 actions de 5.000 F.CFA. »

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'assurer l'exécution de ses décisions dans tous les détails qu'elles comportent et d'accomplir toutes formalités légales et administratives de dépôt et de publicité.

-oOo-

**SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE
SOLIBRA**

BILAN		
ACTIF		
	2006	2005
Immobilisations incorporelles brutes	3 096 460 008	3 096 460 008
Immobilisations corporelles brutes	72 539 302 905	67 076 362 691
Immobilisations financières	5 535 897 554	5 535 897 554
Amortissements et provisions	-51 347 176 046	-47 591 508 041
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	29 824 484 421	28 117 212 212
Actif circulant H.A.O.	100 000	5 685 000
Stocks	23 116 292 267	19 417 757 030
Fournisseurs, avances versées	2 234 713 499	2 366 545 456
Clients	5 310 704 011	5 984 894 888
Autres créances	4 980 163 773	7 293 107 608
Provisions	-2 482 938 661	-4 154 851 676
TOTAL ACTIF CIRCULANT	33 159 034 889	30 913 138 306
Tresorerie - Actif	19 778 899 462	22 122 857 340
Écart de conversion - Actif		
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	82 762 418 772	81 153 207 858
PASSIF		
	2 006	2 005
Capital	4 110 080 000	4 110 080 000
Primes et réserves	16 293 855 013	16 729 909 070
Résultat net de l'exercice	17 625 904 824	11 647 581 143
TOTAL CAPITAUX PROPRES	38 029 839 837	32 487 570 213
Emprunts	0	0
Dettes financières diverses	11 645 159 124	11 424 709 619
Provisions financières pour risques et charges	7 665 183 128	10 380 830 786
TOTAL DETTES ET RES. ASSIMILEES	19 310 342 252	21 805 540 405
Dettes circulantes et res. Assimilées H.A.O.	582 359 587	1 122 366 496
Clients, avances reçues	1 084 607 658	711 867 549
Fournisseurs d'exploitation	10 823 796 444	8 088 597 815
Dettes fiscales	8 165 688 162	9 483 048 016
Dettes sociales	769 905 445	558 655 550
Autres dettes	389 623 666	425 116 305
TOTAL PASSIF CIRCULANT	21 813 980 962	20 389 651 731
Tresorerie - Passif	3 608 255 721	6 470 445 509
Écart de conversion - Passif		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	82 762 418 772	81 153 207 858

NB: "projet non vérifié par les commissaires aux comptes"

**SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE
SOLIBRA**

COMPTES DES RESULTATS		
	2006	2005
Vente de marchandises	15 437 385 096	14 600 625 175
Vente de produits fabriqués	73 467 953 611	70 958 074 684
Produits accessoires	332 522 778	352 747 670
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	89 237 861 485	85 911 447 529
Production stockée	-271 067 199	-160 504 677
Autres produits	5 641 562 899	2 844 793 197
Achats et frais /achats	47 374 527 635	40 531 611 084
Variation de stocks	-3 210 244 736	1 723 118 406
Transport	891 493 431	907 137 543
Services extérieurs	10 788 824 845	10 058 136 356
Impôts et taxes	3 406 758 500	4 254 607 780
Autres charges	3 136 373 737	4 226 598 487
TOTAL CHARGES	62 387 733 412	61 701 209 656
VALEUR AJOUTÉE	32 220 623 773	26 894 526 393
Charges du personnel	7 748 331 465	7 349 936 718
Dotations aux amortissements et provisions	9 009 367 480	10 223 118 706
Reprises de provisions	7 457 951 981	7 677 939 494
Transferts de charges	365 221 347	304 021 267
RÉSULTAT D' EXPLOITATION	23 286 098 156	17 303 431 730
Produits financiers	513 044 414	384 263 281
Charges financières	636 771 781	610 713 827
RÉSULTAT FINANCIER	-123 727 367	-226 450 546
Résultat hors activité ordinaire	42 995 694	84 407 900
Impôts sur le résultat	5 579 461 659	5 513 807 941
RÉSULTAT NET	17 625 904 824	11 647 581 143

NB: "projet non vérifié par les commissaires aux comptes"

**SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE
SOLIBRA**

16/02/2007

**TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAIFIRE)
SYSTEME NORMAL**

1ère Partie DÉTERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L' EXERCICE 2006

(01/01/06 au 31/12/06)

CAPACITÉ D' AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = Excédent brut d'exploitation EBE

- Charges décaissables restantes [si exclusion des cessions
d'actifs immobilisés

+ Produits encaissables restants

		E.B.E.	24 472 292 308
		(HT) Transfert de charges d'exploitation	365 221 347
(SA) Frais financiers	636 771 781	(UA) Revenus financiers	513 044 414
(SC) Pertes de change	0	(UC) Gains de change	0
		(UE) Transferts de charges Financières	0
(SL) Charges H.A.O.	0	(UL) Produits H.A.O.	0
(SQ) Participation	0	(UN) Transfert de charges H.A.O.	0
(SR) Impôts sur le résultat	5 579 461 659		
Total (I)	6 216 233 440	Total (II)	25 350 558 069

CAFG : Total (II) - Total (I) = 19 134 324 629 (N - 1) : 14 108 352 455

AUTO FINANCEMENT (A.F)

AF = CAFG - Distributions de dividendes
dans l'exercice (1)

AF = 19 134 324 629 - 12 083 635 200 = 7 050 689 429 (N - 1) : 2 024 717 255

VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D' EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. BFE = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises	536 013 059	ou	
(BD) Matières premières	3 529 225 891	ou	
(BE) En-cours	1 517 755	ou	
(BF) Produits fabriqués		ou	272 584 954
(A) Variation globale nette des stocks	3 794 171 751	ou	

Variation des créances : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées		ou	131 831 957
(BI) Clients		ou	430 413 399
(BJ) Autres créances		ou	980 444 812
(B) Variation globale nette des créances		ou	1 542 690 168

Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)	Emplois diminution (-)		Ressources augmentation (+)
(DI) Clients avances reçues		ou	372 740 109
(DJ) Fournisseurs d'exploitation		ou	2 735 198 629
(DK) Dettes fiscales	1 319 359 854	ou	
(DL) Dettes sociales		ou	211 249 895
(DM) Autres dettes	115 704 092	ou	
(DN) Risques provisionnés		ou	80 211 453
(C) Variation globale des dettes circulantes		ou	1 964 336 140

Variation du B.F.E.
= (A) + (B) + (C) 287.145.443 ou

EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E)

E.T.E = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	2 006	2 005
Excédent brut d'exploitation	24 472 292 308	19 544 589 675
- Variation du B.F.E. (- si emplois + si ressources) (- ou +)	-287 145 443	3 538 130 239
- Production immobilisée		
EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D' EXPLOITATION	24 185 146 865	23 082 719 914

(1) Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice, y compris les acomptes sur dividendes

(2) A l'exclusion des éléments H.A.O. (en termes d' emplois/ressources).

NB: "projet non vérifié par les commissaires aux comptes"

**SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE
SOLIBRA**

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE)				
SYSTEME NORMAL				
2e PARTIE : TABLEAU				
Réf.		EXERCICE 2006		16/02/2007
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
	I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)			
	Croissance interne			
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles			
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	5 975 957 411	44 617 739	-7 467 317 171
	Croissance externe			
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations Financières			-6 743 293
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	5 931 339 672		-7 474 060 464
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D' EXPLOITATION (cf. supra : Var. B.F.E.)	287 145 443		3 538 130 239
FH	A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)	6 218 485 115		-3 935 930 225
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (VARIATION DU B.F., H.A.O.)	534 421 909		831 933 252
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1) Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières (1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII			
FK	B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	6 752 907 024		-3 103 996 973
FL	V. FINANCEMENT INTERNE Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (ressources)	12 083 635 200	19 134 324 629	2 024 717 255
FM	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES Augmentations de capital par apports nouveaux			
FN	Subventions d'investissement			
FP	Prélèvements sur le Capital (y compris retails de l'exploitant)			
FQ	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS Emprunts (2)			
FR	Autres dettes financières (2) (2) Remboursements anticipés inscrits séparément en emplois		220 449 505	28 624 160
FS	C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT		7 271 138 934	2 053 341 415
FT	D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)		518 231 910	-1 050 655 558
FU	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE Trésorerie nette à la clôture de l'exercice + ou - 16 170 643 741			
FV	à l'ouverture de l'exercice + ou - 15 652 411 831			
FW	Variation trésorerie : (+ si emploi ; - si ressources) 518 231 910	518 231 910		1 050 655 558
	Contrôle : D = VII) avec signe opposé			
<i>Nota : I, IV, V, VI, VII ; en termes de flux ; II, III, VIII ; différences << bilantielles >> -</i>				
CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N - 1)		Emplois	Ressources	
	Variation du fonds de roulement (F.D.R.) : FDR (N) - FDR(N - 1)			1 339 799 262
	Variation du B.F. global (B.F.G.) : BFG (N) - BFG (N - 1)	821 567 352		
	Variation de la trésorerie (T) : T (N) - T (N - 1)	518 231 910		0
	TOTAL	1 339 799 262		1 339 799 262

NB: "projet non vérifié par les commissaires aux comptes"

**SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE
SOLIBRA**

PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2006

AFFECTATIONS	MONTANT (I)	ORIGINES	MONTANT (I)
Réserve légale		. Report à nouveau antérieur (pertes)	
Réserves statutaires ou contractuelles		. Report à nouveau (bénéficiaire)	3 772 933 690
Autres réserves (disponibles)		. Résultat net de l'exercice	17 625 904 824
Dividendes (2)	20 550 400 000		
Autres affectations			
Report à nouveau	848 438 514		
TOTAL (A)	21 398 838 514	Contrôle : Total A = Total B	TOTAL (B) 21 398 838 514

⁽¹⁾ Les montants négatifs sont à porter entre parenthèses ou précédés d'un signe (-).

⁽²⁾ S'il existe plusieurs catégories d'ayants droit aux dividendes, indiquer le montant pour chacune d'elles.

⁽³⁾ Indiquer les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

NB: "projet non vérifié par les commissaires aux comptes"

SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE

"SOLIBRA"

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 4.110.080.000 Frs cfa

Siège social : 01 BP 1304 – 35, rue des Brasseurs - ABIDJAN 01

R.C. ABIDJAN 1168

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Du 27 Mars 2007

- 0 0 0-

Téléphone : 225 21 21 12 00 – Fax : 21 35 97 91

SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE **« SOLIBRA »**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 4.110.080.000 F CFA
Siège social : 35, rue des Brasseurs - BP 1304 - ABIDJAN 01
R.C.C.M : CI-ABJ-1962-B-1168

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE **DU 27 MARS 2007**

ORDRE DU JOUR

I – Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
Rapport des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2006 ;
- Affectation des résultats ;
Fixation du dividende et de sa mise en paiement ;
- Approbation du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes ;
- Mandat d'administrateur.

II – Compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Réduction de la valeur nominale des actions,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.



SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE « SOLIBRA »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 4.110.080.000 F CFA
Siège social : 35, rue des Brasseurs - BP 1304 - ABIDJAN 01
RCCM : CI-ABJ-1962-B-1168

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la Société de Limonaderies et Brasseries d'Afrique «SOLIBRA » sont convoqués au siège social, 35 rue des Brasseurs à Abidjan, en **Assemblée Générale Mixte** qui se réunira le :

MARDI 27 MARS 2007 A 9 HEURES 30

A l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

I – Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
Rapport des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2006 ;
- Affectation des résultats ;
Fixation du dividende et de sa mise en paiement ;
- Approbation du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes ;
- Mandat d'administrateur.

II – Compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Réduction de la valeur nominale des actions,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

Tous les actionnaires ont le droit de prendre part à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un mandataire de leur choix.

Dans ce dernier cas, les actionnaires doivent déposer leur pouvoir au siège social cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée. Ils seront admis à l'Assemblée sur simple justification de leur identité.

Les titulaires d'actions au porteur devront, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, déposer leurs titres ou le récépissé de leur dépôt au siège social ou auprès de l'intermédiaire habilité teneur de leur compte.

Pour les actions au porteur, seuls les pouvoirs accompagnés d'une attestation de l'intermédiaire habilité teneur de leur compte seront valables.

Les documents et résolutions qui seront soumis à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social, quinze jours avant la date de la réunion.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

POUVOIR

Je soussigné :

Demeurant :

Propriétaire de actions nominatives
Et de actions au porteur

de la SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE
" SOLIBRA "

Donne pouvoir à

De me représenter à l'Assemblée Générale Mixte

qui doit se tenir le MARDI 27 MARS 2007 A 9 HEURES 30

au siège social, à ABIDJAN,

En conséquence, assister à la réunion de cette Assemblée, prendre part à toutes délibérations et tous votes sur les questions à l'ordre du jour, signer tous registres de procès-verbaux, substituer et généralement faire tout ce qui sera nécessaire en promettant par avance aveu et ratification.

Fait à

Le

Signature (*)

* Faire précéder la signature de la mention manuscrite "*Bon pour pouvoir*".

SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE « SOLIBRA »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 4 110.080.000 F CFA
Siège social : 35, rue des Brasseurs - BP 1304 - ABIDJAN 01
R.C.C.M : CI-ABJ-1962-1168

-oOo-

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 27 MARS 2007

-oOo-

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et à vos statuts pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice arrêtés par votre Conseil d'Administration et vous proposer l'affectation des résultats de cet exercice.

*
* *

QUESTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

I. Environnement politique et économique

Sur un plan politique, la Côte d'Ivoire continue de vivre dans l'incertitude et l'inquiétude. Début mars 2007, le président Ivoirien, Laurent Gbagbo et le chef de la rébellion, Guillaume Soro, ont signé un accord prévoyant un règlement de la crise entre dirigeants ivoiriens avec un nouveau gouvernement et le départ à terme des troupes étrangères, notamment françaises, du pays. L'accord conclu à Ouagadougou sous la médiation du président burkinabé Blaise Compaoré et avec l'assentiment de la communauté internationale, prévoit également la relance immédiate du processus d'identification de la population en vue des élections, sans cesse repoussées depuis la fin 2005.

Cet accord marque un virage dans le processus de paix entamé il y a quatre ans puisqu'il doit être géré entre les seuls leaders ivoiriens, avec M. Compaoré, repoussant à l'arrière plan une communauté internationale jusqu'ici largement impliquée dans le règlement de la crise.

Sur un plan économique, on constate que le président est l'interlocuteur privilégié des hommes d'affaires du monde entier, ce qui a conduit à une nouvelle répartition des acteurs économiques du pays.

S'agissant du cacao, les américains contrôlent l'essentiel de la production ivoirienne, grâce notamment aux sociétés Cargill West Africa et Daniel's Archer and Midland.

Le secteur énergétique a fait l'objet d'une redistribution au terme de laquelle de nouveaux opérateurs de différentes nationalités se sont vus attribuer des permis en plus des compagnies déjà opératrices.

Par ailleurs, une zone économique spécialisée dans les technologies de l'information et la biotechnologie devrait être inaugurée le 15 mars 2007 par le président Gbagbo à Bassam. De nombreux investisseurs internationaux sont intéressés par ce projet. Plusieurs groupes indiens se sont engagés dans de nouveaux projets industriels, ainsi que des investisseurs chinois, sud-africains et arabes.

Les groupes français contrôlent toujours les plus importantes activités de service.

II. Activité de la société

Situation commerciale

Cela fait six années que notre Société est en proie à cette crise nationale à laquelle notre activité dans son ensemble continue de résister. Pour relancer le secteur des boissons gazeuses, en difficulté depuis plusieurs années, et faire face à la concurrence, nous avons poussé au maximum nos ventes en PET notamment au moyen d'actions commerciales et tarifaires, ainsi que par la multiplication des parfums présentés sous cette forme de conditionnement.

Dans ce contexte de crise, les volumes vendus, pour l'exercice 2006, représentent 1.226.309 hl pour les bières, contre 1.302.864 hl en 2005, et 457.407 hl pour les boissons gazeuses et Alcoomix, contre 386.310 hl en 2005 ; soit, par rapport à l'exercice précédent des variations respectives de -5,88% et de +15,64%.

Concernant le **marché de la BIÈRE**, on note une perte importante des volumes de ventes de la FLAG (-30,8%), faisant passer sa part de marché de 16,28% en 2005 à 11,87% en 2006. Pour mémoire, cette marque représentait 32,05% des parts de nos ventes en 2004.

Après une chute de -41,2% en 2005, la GUINNESS accuse une baisse moins sévère de -14,3% cette année, mais les perspectives de l'exercice 2007 semblent plus favorables.

La CASTEL BEER confirme ses bons débuts avec 36 762 Hl vendus en 2006 contre 13 542 Hl en 2005 soit + 171,1% ; sa part de marché a triplé pour représenter la plus forte progression constatée cette année. Les objectifs que nous nous étions fixés semblent atteints, notamment grâce aux actions commerciales menées sur le terrain. Les consommateurs qui apprécient son goût, l'installent petit à petit dans leurs habitudes de consommation.

La Tuborg qui affiche une croissance de +21,2% ne cesse de progresser ; elle est toujours considérée comme une bière de luxe importée.

Par ailleurs, la tendance constatée en 2005 se confirme avec la consommation de bière conditionnée dans des bouteilles de plus grand format, représentant cette année 88,44% des bières vendues contre 90,22% en 2005 en raison d'une forte baisse du pouvoir d'achat des consommateurs surtout dans les campagnes et les populations défavorisées.

La baisse des ventes de Bières s'établit principalement sur les formats 65 cl où l'on enregistre -12,60% sur la Bock, -31,60% sur la Flag et -20,40% sur la GUINNESS. Le fait que cette dégradation touche plus particulièrement les grands formats dont on sait qu'ils sont consommés par les classes les moins favorisées de la population, confirme leur perte de pouvoir d'achat.

On note que le secteur informel continue de prendre de l'ampleur à cause de frontières de plus en plus perméables qui favorisent la pénétration, par le Nord et l'Est du Pays, de produits concurrentiels. La présence anarchique sur le marché de produits de fabrication artisanale attire les populations défavorisées au détriment, sans qu'elles en aient conscience, de leur santé.

Concernant le **marché des Boissons Gazeuses**, nous constatons la fin de la baisse continue de nos volumes sur les 5 derniers exercices pour afficher cette année une progression de 15,64%. Ainsi, après cinq années de morosité dans le secteur des boissons gazeuses, nous sommes parvenu à circonscrire l'hémorragie et nous renouons en 2006 avec une progression de nos volumes. Cette reprise résulte notamment des actions menées pour contrer les importations de boîtes et du goût des consommateurs pour le nouveau type de conditionnement PET.

Par ailleurs, nous notons que la tendance s'est inversée par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, les gammes Youki (-1,79 point entre 2005 et 2006), Tip-Top (-2,39 point), Orangina (-0,65 point) et Schweppes (-0,23 point) régressent tandis que COCA COLA (+ 1,77 point entre 2005 et 2006), FANTA (Stabilité parfaite sur le FANTA Cocktail et +3,04 point pour le FANTA Orange) et SPRITE (+0,17 point) renouent avec la progression et ce, grâce aux efforts faits sur le développement du PET.

Situation sociale

Dans ce contexte politico-militaire délicat, le climat social est resté sain et aucun conflit n'est apparu. Chacun a pu travailler en parfaite harmonie, tentant d'oublier les préoccupations de ce période de crise, ainsi ce bon climat a permis au personnel d'assurer une bonne productivité permettant de répondre à la demande de nos clients. Nous devons les en remercier.

Investissements

Pour l'exercice 2006, les principaux investissements par usines, dont le montant atteint 4,337 milliards de F.CFA, se répartissent comme suit :

- **ABIDJAN** : pour un montant de 2,499 milliards de F.CFA dont, principalement : l'acquisition d'un Water Desaeration System, l'achat d'une nouvelle chaudière, l'acquisition de pièces de rechange pour les nouveaux groupes de production réalisés en 2004 et 2005, la construction d'une cantine pouvant accueillir 200 travailleurs et la sécurisation des accès au site industriel.

- **BOUAFLE** : pour un montant de 926 millions de F.CFA dont principalement : l'acquisition d'une Soutireuse Boucheuse Bière et l'achat d'un ensemble Convoyeur Inox pour bouteilles.

- **YOPOUGON** : pour un montant de 912 millions de F.CFA dont principalement : la construction d'un hangar, le renouvellement du parc de matériel de manutention et l'acquisition de pièces de rechange pour les nouveaux groupes de production réalisés en 2005.

Prévisions pour l'exercice de 2007

Les résultats de l'année 2007 seront particulièrement liés à la rapidité du dénouement de la crise politico-militaire actuelle, dont dépend le bon déroulement des préparatifs des élections présidentielles précédemment prévues pour Octobre 2005, puis pour Octobre 2006 et dont le processus a été reconduit pour Octobre 2007.

Toujours prudents, malgré les accords qui viennent d'être signés à Ouagadougou par le Président Laurent Gbagbo et Monsieur Guillaume Soro en présence du Président du Burkina Faso, Blaise Compaore, nous avons reconduit pratiquement les mêmes volumes que ceux réalisés en 2006 pour

2007, sauf pour les boissons gazeuses qui nécessiteront de maintenir l'effort commercial fourni en 2006 sur les formats PET 1,5 L et 0,50 L.

Nos objectifs sont donc les suivants : 1.205.096 hl de Bières contre 1.226.309 hl réalisés en 2006 et 500.680 hl de Boissons Gazeuses contre 440.523 hl réalisés en 2006.

Ces objectifs de production n'incluent pas le développement prévu des boissons vendues en Boîtes qui concerne notre activité de négoce et qui représente 1.070 hl pour les bières et 75.496 hl pour les boissons gazeuses.

Les premiers mois de l'année 2007 enregistrent une légère croissance sur les ventes de bières, autant par rapport à l'année dernière, +8,3% que par rapport au budget 2007 avec +9,9%. En revanche, nous étions trop optimistes lors de l'élaboration des budgets 2007 en ce qui concerne les Boissons gazeuses puisque nous enregistrons déjà une baisse des volumes 2007 de -14,85% par rapport à la ligne budgétaire fixée. Les volumes comparés à la même période de l'exercice précédent laissent cependant apparaître une progression de 10,35%.

*
* *

Le chiffre d'affaires hors taxes s'établit à 89,237 milliards de F.CFA en augmentation par rapport à l'exercice précédent (85,911 milliards).

Le résultat d'exploitation s'élève à 23,286 milliards de F.CFA après dotation aux comptes d'amortissement et de provisions pour 9,009 milliards de F.CFA et une reprise de provision de 7,458 milliards de F.CFA.

Après comptabilisation de l'impôt BIC de 5,579 milliards de F.CFA, le résultat net de l'exercice 2006 ressort à 17,626 milliards de F.CFA contre 11,648 milliards F.CFA pour l'exercice précédent.

Nous vous proposons, la réserve légale étant au plafond, l'affectation et la répartition des résultats de l'exercice 2006 comme suit :

- Bénéfice net	17.625.904.824 F.CFA
- Report à nouveau des exercices antérieurs	3.772.933.690 F.CFA
- Bénéfice distribuable	21.398.838.514 F.CFA
- Distribution d'un dividende global de	20.550.400.000 F.CFA
- Affectation au report à nouveau	848.438.514 F.CFA

Si vous approuvez ce projet d'affectation, il serait distribué à chacune des 411.008 actions composant le capital social un dividende unitaire brut de 50.000 F.CFA correspondant à un dividende net de 45.000 F.CFA, après règlement de l'impôt retenu à la source de 10%.

Le report à nouveau serait ainsi porté de la somme de 3.772.933.690 F.CFA à la somme de 848.438.514 F.CFA.

Nous vous proposons de fixer la mise en paiement de ce dividende à compter du jour de l'Assemblée, en vous informant toutefois du décalage de son règlement (15 jours ouvrés minimum) compte tenu des dispositions de la BRVM au sujet des opérations sur titres.

*
* *

Nous vous informons que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Baptiste AMETHIER vient à expiration à l'issue de la présente assemblée ; Nous vous proposons de nommer en remplacement Monsieur Gilles MARTIGNAC.

Conformément aux dispositions légales, il va vous être donné lecture du Rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur lequel vous aurez à statuer.

*
* *

QUESTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Nous vous proposons une opération sur le capital destinée à accroître la liquidité des titres de notre société cotés à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières d'Abidjan.

Par conséquent, nous vous proposons conformément à l'article 917 de l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de ramener la valeur nominale actuelle des actions de notre société, de 10.000 F.CFA à 5.000 F.CFA par la création de 411.008 nouvelles actions, qui seraient attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.

Le nombre d'actions de la société serait donc porté de 411.008 à 822.016.

Cette opération permettrait ainsi de doubler le nombre d'actions de SOLIBRA, ce qui devrait entraîner une baisse mécanique de la valeur boursière des actions, et donc les rendre accessibles à un plus large public.

En raison de la dématérialisation des titres, il ne serait pas délivré de certificat pour ces nouvelles actions et les actionnaires seraient invités à se rapprocher de SOGEBOURSE pour la délivrance d'attestations de propriété.

*
* *

Les documents prévus par la loi ont été tenus, à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux.

*
* *

Le Conseil d'Administration remercie tout le personnel de la Société pour sa compétence, sa motivation et son dévouement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE « SOLIBRA »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 4.110.080.000 F CFA
Siège social : 35, rue des Brasseurs - BP 1304 - ABIDJAN 01
RCCM : CI-ABJ-1962-B-1168

-oOo-

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 27 MARS 2007

-oOo-

RESOLUTIONS

I – COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2006 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration et qui se soldent par un bénéfice net de 17.625.904.824 F.CFA.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide, la réserve légale étant au plafond, d'affecter le bénéfice d'un montant de 17.625.904.824 F.CFA de l'exercice 2006 de la manière suivante :

- Bénéfice net	17.625.904.824 F.CFA
- Report à nouveau des exercices antérieurs	3.772.933.690 F.CFA
- Bénéfice distribuable	21.398.898.514 F.CFA
- Distribution d'un dividende global de	20.550.400.000 F.CFA
- Affectation au report à nouveau	848.438.514 F.CFA

Elle fixe le dividende brut unitaire à 50.000 F.CFA pour chacune des 411.008 actions composant le capital social, correspondant, après règlement de l'impôt retenu à la source de 10 %, à un dividende net unitaire de 45.000 F.CFA. ✓

La date de mise en paiement de ce dividende est fixée à compter de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que compte tenu des dispositions de la BRVM au sujet des opérations sur titres, il y aura un décalage de 15 jours ouvrés minimum pour son règlement.

Le report à nouveau est porté de la somme de 3.772.933,690 F.CFA à la somme de 848.438,514 F.CFA.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par la loi au titre de l'exercice 2006, approuve les termes et conclusions de ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme pour six années en qualité d'administrateur Monsieur Gilles MARTIGNAC.

Les fonctions de Monsieur Gilles MARTIGNAC prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirera son mandat, soit en 2013.

II - COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, délibérant dans les conditions requises pour la tenue des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de réduire la valeur nominale des actions de SOTIBRA, actuellement fixé à 10.000 F.CFA, pour la ramener de leur valeur actuelle de 10.000 F.CFA à un montant de 5.000 F.CFA.

Le nombre d'actions de la société sera donc porté de 411.008 à 822.016 ; les actions nouvellement créées seront attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts de la société comme suit :

Texte ancien :

« Le capital social est fixé à la somme de 4.110.080.000 F.CFA. Il est divisé en 411.008 actions de 10.000 F.CFA chacune portant les numéros 1 à 411.008. »

Texte nouveau :

« Le capital social est fixé à la somme de 4.110.080.000 F.CFA. Il est divisé en 822.016 actions de 5.000 F.CFA. »

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'assurer l'exécution de ses décisions dans tous les détails qu'elles comportent et d'accomplir toutes formalités légales et administratives de dépôt et de publicité.

-oOo-

SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'ALP/MOUE 041

TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	29 824 484 421	28 117 212 212
Actif circulant H.A.O.	100 000	5 685 000
Stocks	23 116 292 267	19 417 757 030
Fournisseurs, avances versées	2 234 713 499	2 366 545 456
Clients	5 310 704 011	5 984 894 888
Autres créances	4 980 163 773	7 293 107 608
Provisions	-2 482 938 661	-4 154 851 676
TOTAL ACTIF CIRCULANT	33 159 034 889	30 913 138 306
Trésorerie - Actif	19 778 899 462	22 122 857 340
Écart de conversion - Actif		
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	82 762 418 772	81 153 207 858
PASSIF		
	2 006	2 005
Capital	4 110 080 000	4 110 080 000
Primes et réserves	16 293 855 013	16 729 909 070
Résultat net de l'exercice	17 625 904 824	11 647 581 143
TOTAL CAPITAUX PROPRES	38 029 839 837	32 487 570 213
Emprunts	0	0
Dettes financières diverses	11 645 159 124	11 424 709 619
Provisions financières pour risques et charges	7 665 183 128	10 380 830 786
TOTAL DETTES ET RES. ASSIMILEES	19 310 342 252	21 805 540 405
Dettes circulantes et res. Assimilées H.A.O.	582 359 587	1 122 366 496
Clients, avances reçues	1 084 607 658	711 867 549
Fournisseurs d'exploitation	10 823 796 444	8 088 597 815
Dettes fiscales	8 163 688 162	9 483 048 016
Dettes sociales	769 905 445	558 655 550
Autres dettes	389 623 666	425 116 305
TOTAL PASSIF CIRCULANT	21 813 980 962	20 389 651 731
Trésorerie - Passif	3 608 255 721	6 470 445 509
Écart de conversion - Passif		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	82 762 418 772	81 153 207 858

NB: "projet non vérifié par les commissaires aux comptes"

**SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE
SOLIBRA**

COMPTES DES RESULTATS		
	2006	2005
Vente de marchandises	15 437 385 096	14 600 625 175
Vente de produits fabriqués	73 467 953 611	70 958 074 684
Produits accessoires	332 522 778	352 747 670
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	89 237 861 485	85 911 447 529
Production stockée	-271 067 199	-160 504 677
Autres produits	5 641 562 899	2 844 793 197
Achats et frais /achats	47 374 527 635	40 531 611 084
Variation de stocks	-3 210 244 736	1 723 118 406
Transport	891 493 431	907 137 543
Services extérieurs	10 788 824 845	10 058 136 356
Impôts et taxes	3 406 758 500	4 254 607 780
Autres charges	3 136 373 737	4 226 598 487
TOTAL CHARGES	62 387 733 412	61 701 209 656
VALEUR AJOUTÉE	32 220 623 773	26 894 526 393
Charges du personnel	7 748 331 465	7 349 936 718
Dotations aux amortissements et provisions	9 009 367 480	10 223 118 706
Reprises de provisions	7 457 951 981	7 677 939 494
Transferts de charges	365 221 347	304 021 267
RÉSULTAT D' EXPLOITATION	23 286 098 156	17 303 431 730
Produits financiers	513 044 414	384 263 281
Charges financières	636 771 781	610 713 827
RÉSULTAT FINANCIER	-123 727 367	-226 450 546
Résultat hors activité ordinaire	42 995 694	84 407 900
Impôts sur le résultat	5 579 461 659	5 513 807 941
RÉSULTAT NET	17 625 904 824	11 647 581 143

NB: "projet non vérifié par les commissaires aux comptes"

**SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE
SOLIBRA**

16/02/2007

**TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAIFIRE)
SYSTEME NORMAL**

1ère Partie DÉTERMINATION DES SOLDES FINANCIERS DE L'EXERCICE 2006 (01/01/06 au 31/12/06)

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = Excédent brut d'exploitation EBE
- Charges décaissables restantes
+ Produits encaissables restants

{ à l'exclusion des créances
& d'actif immobilisé

		E.B.E.	24 472 292 308
		(TT) Transfert de charges d'exploitation	365 221 347
(SA) Frais financiers	636 771 781	(UA) Revenus financiers	513 044 414
(SC) Pertes de change	0	(UC) Gains de change	0
		(UE) Transferts de charges Financières	0
(SL) Charges I.A.O.	0	(UL) Produits H.A.O.	0
(SQ) Participation	0	(UN) Transfert de charges H.A.O.	0
(SR) Impôts sur le résultat	5 579 461 659		
Total (I)	6 216 233 440	Total (II)	25 350 558 069

CAFG : Total (II) - Total (I) = 19 134 324 629 (N - 1) : 14 108 352 455

AUTO FINANCEMENT (A.F)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (1)

AF = 19 134 324 629 - 12 083 635 200 = 7 050 689 429 (N - 1) : 2 024 717 255

VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. BFF = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

Variation des stocks : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)	Ressources diminution (-)
(BC) Marchandises	536 013 059	ou
(BD) Matières premières	3 529 225 891	ou
(BE) Fin-cours	1 517 755	ou
(BF) Produits fabriqués		272 584 954
(A) Variation globale nette des stocks	3 794 171 751	ou

Variation des créances : N - (N - 1)	Emplois augmentation (+)	Ressources diminution (-)
(BH) Fournisseurs, avances versées		131 831 957
(BI) Clients		430 413 399
(BJ) Autres créances		980 444 812
(B) Variation globale nette des créances		1 542 690 168

Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)	Emplois diminution (-)	Ressources augmentation (+)
(DI) Clients avances reçues		372 740 109
(DJ) Fournisseurs d'exploitation		2 735 198 629
(DK) Dettes fiscales	1 319 359 854	ou
(DL) Dettes sociales		211 249 895
(DM) Autres dettes	115 704 092	ou
(DN) Risques provisionnés		80 211 453
(C) Variation globale des dettes circulantes		1 964 336 140

Variation du B.F.E.
= (A) + (B) + (C) = 287 145 443 ou

EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E)

E.T.E = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	2 006	2 005
Excédent brut d'exploitation	24 472 292 308	19 544 589 675
- Variation du B.F.E. (- si emplois + si ressources) (- ou +)	-287 145 443	3 538 130 239
- Production immobilisée		
EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	24 185 146 865	23 082 719 914

(1) Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice, y compris les acomptes sur dividendes

(2) A l'exclusion des éléments H.A.O. (en termes d'emplois/ressources).

NB: "projet non vérifié par les commissaires aux comptes"

**SOCIETE DE LIMONADERIES ET BRASSERIES D'AFRIQUE
SOLIBRA**

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS (TAFIRE) SYSTEME NORMAL				
2 ^e PARTIE : TABLEAU				
16/02/2007				
Réf.		EXERCICE 2006		EXERCICE 2005
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
	I. INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS			
FA	Charges immobilisées (augmentation dans l'exercice)			
	Croissance interne			
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles			
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	5 975 957 411	44 617 739	-7 467 317 171
	Croissance externe			
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations Financières			-6 743 293
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	5 931 339 672		-7 474 060 464
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D' EXPLOITATION (cf. supra : Var. B.F.E.)	287 145 443		3 538 130 239
FH	A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)	6 218 485 115		-3 935 930 225
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (VARIATION DU B.F., H.A.O.)	534 421 909		831 933 252
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS (1) Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières (1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII			
FK	B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	6 752 907 024		-3 103 996 973
FL	V. FINANCEMENT INTERNE Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (ressources)	12 083 635 200	19 134 324 629	2 024 717 255
FM	VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES Augmentations de capital par apports nouveaux			
FN	Subventions d'investissement			
FP	Prélèvements sur le Capital (y compris retraits de l'exploitant)			
FQ	VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS Emprunts (2)			
FR	Autres dettes financières (2) (2) Remboursements anticipés inscrits séparément en emplois		220 449 505	28 624 160
FS	C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT		7 271 138 934	2 053 341 415
FT	D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)		518 231 910	-1 050 655 558
FU	VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE Trésorerie nette à la clôture de l'exercice			
FV	+ ou - 16 170 643 741 à l'ouverture de l'exercice			
FW	+ ou - 15 652 411 831 Variation trésorerie : (+ si emploi ; - si ressources)	518 231 910	518 231 910	1 050 655 558
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé			
Nota : I, IV, V, VI, VII ; en termes de flux ; II, III, VIII ; différences << bilantielles >> .				
CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N - 1)		Emplois	Ressources	
Variation du fonds de roulement (F.D.R.) : FDR (N) - FDR(N - 1)				1 339 799 262
Variation du B.F. global (B.F.G.) : BFG (N) - BFG (N - 1)		821 567 352		
Variation de la trésorerie (T) : T (N) - T (N - 1)		518 231 910		0
TOTAL		1 339 799 262	1 339 799 262	

NB: "projet non vérifié par les commissaires aux comptes"

SOLIBRA

PROJET D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2006

AFFECTATIONS	MONTANT (1)	ORIGINES	MONTANT (1)
Réserve légale		. Report à nouveau antérieur (pertes)	
Réserves statutaires ou contractuelles		. Report à nouveau (bénéficiaire)	3 772 933 690
Autres réserves (disponibles)		. Résultat net de l'exercice	17 625 904 824
Dividendes (2)	20 550 400 000		
Autres affectations			
Report à nouveau	848 438 514		
TOTAL (A)	21 398 838 514	Contrôle : Total A = Total B	TOTAL (B) 21 398 838 514

⁽¹⁾ Les montants négatifs sont à porter entre parenthèses ou précédés d'un signe (-).

⁽²⁾ S'il existe plusieurs catégories d'ayants droit aux dividendes, indiquer le montant pour chacune d'elles.

⁽³⁾ Indiquer les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

NB: "projet non vérifié par les commissaires aux comptes"

PRICEWATERHOUSECOOPERS 

Immeuble ALPHA 2000
23^{ème} étage, Rue Gourgas - Plateau
01 BP. 1361 Abidjan 01

KPMG AUDITEURS ASSOCIES
en Afrique

Immeuble WOODIN CENTER
5^{ème} étage, Avenue Nogués - Plateau
01 BP. 3172 Abidjan 01

SOLIBRA

RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006)

SOLIBRA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006)

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS DE LA SOCIETE SOLIBRA**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006)

Aux Actionnaires
de SOLIBRA
01 BP 1304
Abidjan

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société SOLIBRA tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;
- l'organisation administrative, le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société. Notre responsabilité est, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire, à l'exception de la limitation décrite au paragraphe 1.1 ci-dessous. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que l'audit auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'expression de l'opinion exprimée ci-après.

-
- 1.1 La société a eu recours à un cabinet d'expertise technique pour effectuer un inventaire quantitatif du stock de pièces de rechange. Les résultats de cet inventaire n'étaient pas encore disponibles pour permettre l'appréciation de la correcte évaluation du montant de F.CFA 2 189 millions inscrit au bilan au 31 décembre 2006 au titre de ce stock.
 - 1.2 Les comptes au 31 décembre 2006 incluent des provisions pour risques et charges évaluées par la société à F.CFA 4 823 millions. Ces provisions ne sont pas rattachées à des risques spécifiques avérés. Elles ont toutefois été totalement réintégrées dans la base de détermination du résultat final.

Sous ces réserves, nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de la société SOLIBRA au 31 décembre 2006, ainsi que du résultat des opérations et des ressources et des emplois de fonds pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables du Système Comptable OHADA.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du Traité OHADA.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

3. ORGANISATION ADMINISTRATIVE, GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

En application des dispositions des articles 12 et 16 de l'Instruction n° 31/2005 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), nous avons procédé aux travaux spécifiques relatifs :

- à l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise ;
- au contrôle interne.

L'organisation générale de la société, la conception et la mise en œuvre des dispositifs de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne relèvent de la responsabilité de ses dirigeants. Il nous appartient, dans le cadre de notre mission de commissaires aux comptes, de décrire et d'apprécier le dispositif mis en place, afin de former notre jugement.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires en la circonstance.

3.1 Organisation administrative et gouvernement d'entreprise

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise de la société.

3.2 Contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article 6 du chapitre 4 de l'Instruction susvisée, nous avons formulé dans un rapport spécifique, des recommandations en vue de l'amélioration du contrôle interne. Les points soulevés dans ce rapport n'affectent pas de façon significative les comptes au 31 décembre 2006 et ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus sur les états financiers annuels.

Abidjan, le 9 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers



Edouard Messou
Associé

KPMG Auditeurs Associés en Afrique



Jean-Luc Ruelle
Associé

SOLIBRA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 à 448
DU TRAITE OHADA

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006)

Aux Actionnaires
de SOLIBRA
01 BP. 1304
Abidjan

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES 438 A 448 du TRAITE OHADA**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006)

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 440 de l'Acte uniforme de Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial afférent aux opérations visées aux articles 438 et suivants dudit Traité, qui stipule que toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Il en est de même des conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à autorisation préalable du conseil d'administration, les conventions intervenues entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou directeur général ou directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur général, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Concession de licences de marques « Youki, Soda et Tonic » et « Flag Spéciale » avec Brasseries et Glacières Internationales (BGI)

* *Nature et objet*

Concession de licences en faveur de SOLIBRA pour les marques «Youki, Soda et Tonic» et «Flag Spéciale».

* *Modalités*

En contrepartie de l'exploitation des licences ci-dessus, SOLIBRA paie à BGI des redevances déterminées comme suit :

- 2 % du chiffre d'affaires réalisé sur les marques «Youki, Soda et Tonic» ;
- 5 % du chiffre d'affaires réalisé sur la marque «Flag spéciale».

Ces redevances s'élèvent respectivement à F.CFA 85 millions et F.CFA 339 millions, soit un total de F.CFA 424 millions, pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

2.2 Convention de prêt entre la SOLIBRA et SUCAF CI

* *Nature et objet*

SOLIBRA a consenti à SUCAF CI un prêt global de F.CFA 2 500 millions à compter de la date du 20 octobre 2002, par tranches successives en fonction des besoins de trésorerie de SUCAF Côte d'Ivoire. Ce prêt a été porté à F.CFA 4 073 millions à la suite d'un prêt supplémentaire de F.CFA 1 573 millions accordé en 2003.

Ces prêts ont été intégralement remboursés au 31 décembre 2006.

* *Modalités*

Le taux d'intérêt applicable aux prêts est de 7,6% l'an, révisable suivant l'évolution du taux de base de la Banque Centrale.

Le prêt initial de F.CFA 2 500 millions a une durée d'un an à compter de la date de la signature de la convention (20 octobre 2002). Le remboursement de ce prêt prévu pour le 20 octobre 2003, conformément à la convention de prêt, n'a pas eu lieu à cette date.

Les modalités de remboursement du prêt supplémentaire non formalisé de F.CFA 1 573 millions accordé en 2003 n'étaient pas précisées. Toutefois ce prêt a été remboursé en 2006.

Les intérêts perçus par SOLIBRA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 au titre des deux prêts s'élèvent à F.CFA 193 millions.

2.3 Convention d'assistance technique entre SOLIBRA et SADEM

* *Nature et objet*

La SOLIBRA fournit une assistance technique à SADEM couvrant l'établissement ou la mise à jour des manuels et spécifications du processus et standards des produits, l'amélioration des équipements et services productifs de la SADEM, mise à disposition du personnel local ou expatrié.

* *Modalités*

Les prestations de mise à disposition sont refacturées à SADEM au prorata temporis des personnes détachées, sur la base de leur rémunération majorée de 6 % hors taxes. Cette rémunération s'entend avant toute fiscalité directe applicable en Côte d'Ivoire.

La rémunération sera révisée en cas de changement de la parité Euro / F.CFA. A la conclusion de la convention, la parité s'élève à F.CFA 655,957 pour 1 Euro.

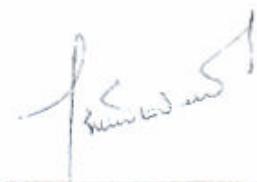
Tout montant dû et non reçu dans un délai d'un mois après sa date d'échéance, sera grevé d'un taux d'intérêt de 1 % par mois.

Le montant des revenus comptabilisés sur l'exercice 2006 par SOLIBRA au titre des prestations fournies à SADEM s'élève à F.CFA 229 millions.

Fait à Abidjan, le 9 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers



Edouard Messou
Associé

KPMG Auditeurs Associés en Afrique



Jean-Luc Ruelle
Associé